

Directives Phase Deux Coronavirus 2019 (COVID-19) Directives pour les lieux de culte

Pendant la Phase Deux, le public, les entreprises et les organisations communautaires devront adopter de nouveaux comportements et des mesures de protection rigoureuses pour réduire les risques pour tous. Les lieux de culte jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé spirituelle et mentale de leurs congrégations. **Pendant la Phase Deux, les lieux de culte peuvent organiser des services et des activités pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes ou jusqu'à 50 % de leur capacité, selon le nombre le plus faible, moyennant de solides mesures de protection et une distanciation physique.** Pour de plus amples informations, consulter le site <https://coronavirus.dc.gov/>

Veillez noter que toute personne présentant des symptômes de COVID-19, ou ayant été récemment exposée à une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19, ne peut ni travailler ni visiter un lieu de culte en raison du risque d'exposition des autres. Les symptômes de COVID-19 peuvent comprendre : fièvre (subjective ou 100,4 degrés Fahrenheit), frissons, toux, essoufflement ou difficulté à respirer, fatigue, douleurs musculaires ou corporelles, maux de tête, perte de goût ou d'odeur, mal de gorge, congestion ou écoulement nasal, nausées ou vomissements, diarrhée ou autre malaise.

Phase 2 Informations générales relatives aux lieux de culte

- Les lieux de culte peuvent fonctionner avec des limites de capacité élargies. **En aucun cas, la participation à un service ne doit dépasser cinquante pour cent (50 %) de la capacité de l'installation ou de l'espace où le service a lieu, tel qu'indiqué dans son certificat d'occupation, ou cent (100) personnes, le chiffre le plus bas étant retenu.** Les groupes de personnes participant ensemble ne doivent pas dépasser dix (10) personnes. Chaque groupe doit être assis à au moins 2 mètres de chaque autre groupe.
- Ces limites s'appliquent aux services intérieurs et extérieurs. Elles s'appliquent également aux autres rassemblements tels que les funérailles, les mariages, les cours d'éducation religieuse, les événements pour les jeunes, les groupes de soutien et toute autre programmation.
- Les lieux de culte sont encouragés à poursuivre la prestation de services virtuels, dans la mesure où chacun peut se sentir plus en sécurité chez lui. **La participation limitée aux services de culte virtuels est particulièrement recommandée pour les personnes âgées et les personnes de tous âges souffrant de maladies chroniques qui présentent un risque plus élevé de contracter une maladie grave du fait de COVID-19.**

Mesures de prévention au quotidien

- Dans toutes les phases de la réouverture, le clergé, le personnel, les bénévoles et les fidèles doivent être sensibilisés et encouragés à pratiquer ce qui suit :
 - Restez chez vous si vous êtes malade ou si vous avez été en contact récent avec une personne ayant contracté le COVID-19.
 - Tenez-vous à au moins 2 mètres des autres personnes dans la mesure du possible.
 - Portez toujours un masque en tissu.
 - Dans le cas où vous ne pouvez pas porter un masque en tissu, envisagez de recourir à des services virtuels ou maintenez une distance de 2 mètres entre vous et les autres. Les masques ne sont pas recommandés aux enfants de moins de deux ans et à ceux qui ont des difficultés respiratoires en raison du port d'un masque.
 - Éviter les poignées de main et autres contacts physiques avec des personnes extérieures à votre foyer.

- Couvrez votre toux et vos éternuements avec un mouchoir en papier ou utilisez l'intérieur du coude. Les mouchoirs utilisés doivent être jetés à la poubelle et il faut se laver les mains.
- Les gants doivent être portés uniquement comme indiqué dans le cadre des responsabilités courantes de l'installation.
- L'hygiène des mains doit être exécutée fréquemment (avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
 - Les moments clés pour se laver les mains sont notamment :
 - Avant et après avoir utilisé les toilettes,
 - Avant et après avoir enfilé, touché ou retiré le masque,
 - Avant et après la manipulation de tout objet partagé (par exemple, des livres) ;
 - Après avoir manipulé les effets personnels d'autres personnes,
 - Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, et
 - Après la fin des services et au départ.

Considérations relatives au leadership des communautés de foi pour encourager la sécurité de la congrégation, du clergé et du personnel

- Afficher à l'entrée de l'établissement des panneaux de signalisation indiquant que les personnes souffrant de fièvre ou de symptômes de COVID-19 ne sont pas autorisées à entrer et qu'elles doivent porter un masque en tissu.
- Placer des panneaux dans des endroits très visibles (par exemple, les entrées, les toilettes, les salles de réunion/salles communautaires) encourageant les mesures de protection quotidiennes, y compris l'utilisation appropriée des masques, la distanciation sociale et l'hygiène des mains.
- Rendre le désinfectant pour les mains facilement accessible à chaque entrée du bâtiment.
- Mettre à disposition des fournitures permettant une hygiène des mains fréquente (par exemple, de l'eau et du savon ou des désinfectants pour les mains à base d'alcool avec au moins 60 % d'alcool). Veiller à ce que les produits d'hygiène des mains soient accessibles dans les locaux du personnel et les lieux publics.
- Fournir au personnel et aux bénévoles un équipement de protection individuelle approprié (par exemple, des masques, des gants) et des protections faciales en tissu.
- Former l'ensemble du clergé et du personnel, y compris les bénévoles, aux mesures de sécurité COVID-19. Envisager de mener la formation de manière virtuelle ou, si elle se déroule en personne, veillez à ce que la distance sociale soit maintenue.
- Encourager le clergé, le personnel, les bénévoles et les participants à se tenir à une distance d'au moins 2 mètres de toute personne ne faisant pas partie de leur foyer.
- Sachez que les formations chorales traditionnelles présentent un risque accru de transmission de COVID-19. Les représentations et les répétitions sont fortement déconseillées dans la Phase 2.
- Envisager de tenir les services et les rassemblements dans un grand espace bien ventilé ou en plein air, selon les situations et les traditions religieuses.
- Désigner un membre du personnel chargé de répondre aux préoccupations relatives au COVID-19. Le personnel, le clergé, les bénévoles et les fidèles doivent être informés de l'identité de cette personne et savoir comment la contacter en cas de maladie ou en présence d'autres personnes atteintes de COVID-19.
- Si votre communauté religieuse fournit des services sociaux dans le cadre de sa mission, consultez les documents d'orientation pertinents de DC Health à l'adresse suivante : <https://coronavirus.dc.gov/healthguidance>.
- Dans le cas où une crèche ou un service de garde d'enfants serait mis en place pendant les services et les manifestations, veuillez consulter les orientations de DC Health concernant les services de garde d'enfants à l'adresse suivante : <https://coronavirus.dc.gov/healthguidance>.

- En cas d'organisation de camps de jour d'été, consulter les Directives du DC Health concernant les camps d'été à l'adresse suivante : <https://coronavirus.dc.gov/healthguidance>.
- Les autres organisations partageant ou utilisant les installations doivent respecter ces garanties le cas échéant.
- **Pour de plus amples informations concernant les lieux de culte**, consulter le site web des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/index.html>

Éviter les contacts étroits et réduire les points de contact

- **Dans la mesure du possible, prévoir une entrée et une sortie séparées de l'installation afin de permettre un flux unidirectionnel des fidèles. Dissuader tout rassemblement à l'entrée ou en cours.**
- Fournir des guides physiques, tels que du ruban adhésif sur les sols et les allées et des panneaux sur les murs, pour encourager une distanciation appropriée.
- Dissuader tout rassemblement dans les parkings ou à l'extérieur du lieu de culte.
- Utiliser des repères visuels pour prévenir les rassemblements.
- Reconfigurer ou marquer la disposition des sièges afin de délimiter les sièges physiquement éloignés dans les lieux de culte et de rassemblement.
- Développer les flux de circulation du personnel et des congréganistes afin de réduire au minimum les passages en face à face (par exemple, les « itinéraires à sens unique » dans les couloirs).
- Former et déployer des représentants de la distanciation sociale dans les zones à forte fréquentation ou aux heures de grande affluence.
- Envisager de fermer ou de limiter l'accès aux endroits où la distanciation sociale ne peut pas être pratiquée.
- Limiter le partage des objets fréquemment touchés, tels que les aides au culte, les tapis de prière, les livres de prières, les hymnes, les textes religieux et autres bulletins, et les livres. Encourager les fidèles à apporter leurs articles personnels dans la mesure du possible, ou envisagez de photocopier ou de projeter des prières, des chants et des textes en utilisant des moyens électroniques.
- Modifier les méthodes utilisées en matière de réception des contributions financières. Envisager une boîte de collecte fixe, le courrier ou des méthodes électroniques de collecte de contributions financières régulières ou ponctuelles au lieu de plateaux ou paniers de collecte partagés.
- Dissuader les membres de la communauté religieuse d'avoir des contacts physiques (par exemple, en se serrant la main, en s'embrassant ou en s'étreignant).
- En cas d'offre de nourriture lors d'un événement quelconque, envisager des options préemballées et éviter les buffets ou les repas de type familial, dans la mesure où le partage des ustensiles de service est risqué et où plus le nombre de personnes en contact étroit avec la nourriture est important, plus le risque est élevé. Les événements ne doivent pas dépasser 50 participants, y compris le personnel.
- Éviter tout ce qui peut être transmis ou partagé entre les fidèles, ou les traditions susceptibles d'accroître le risque de propagation.

Vérifier et Contrôler les Symptômes

- Effectuer une vérification (par exemple, des questionnaires sur les symptômes) du personnel et des bénévoles préalablement à leur entrée dans les locaux, par téléphone ou sur place.
- En cas d'apparition de symptômes de COVID-19 dans le bâtiment, le personnel ou les bénévoles doivent mettre en place un plan visant à isoler immédiatement cette personne, à la prévenir et à la faire sortir du bâtiment.

- Fermer les zones utilisées par la personne malade et ne les utiliser qu'après les avoir nettoyées et désinfectées.
- Tenir un registre quotidien des personnes ayant séjourné dans le bâtiment pendant au moins 30 jours. Ces informations seront nécessaires en cas de cas de COVID-19 sur votre lieu de culte pour faciliter la recherche des contacts.
 - Les dirigeants des communautés religieuses sont chargés de veiller à la mise en place d'un processus permettant de vérifier le nom de chaque personne ayant séjourné sur les lieux.

Nettoyer et Désinfecter

- Établir un calendrier de nettoyage et de désinfection plus systématique. Considérer que le nombre de bénévoles et d'employés pourrait devoir augmenter pour la mise en œuvre des protocoles de nettoyage et de sécurité.
- Les produits de nettoyage ne doivent pas être utilisés à proximité des enfants, et le personnel doit veiller à ce que la ventilation soit suffisante lors de l'utilisation de ces produits de manière à prévenir l'inhalation de fumées toxiques par les enfants ou par eux-mêmes.
- Éviter d'utiliser des articles difficiles à nettoyer, à assainir ou à désinfecter.
- Nettoyer et désinfecter les zones à forte circulation et les surfaces fréquemment touchées (par exemple, les portes, les rampes, les sièges, les toilettes, etc.) au moins une fois par jour, ainsi que les objets et les espaces communs entre les utilisations.
- Lorsque la communauté religieuse offre plusieurs services, prévoir suffisamment de temps entre les services pour permettre de nettoyer et de désinfecter les surfaces à forte fréquentation entre les services.
- Pour de plus amples informations relatives au nettoyage et à la désinfection des bâtiments et aux désinfectants efficaces contre le virus à l'origine du COVID-19, consulter le site web du CDC <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/reopen-guidance.html>.

Mesures relatives au bâtiment

- En cas de fermeture prolongée du bâtiment, rappelez-vous de vérifier les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et de vous assurer que tous les systèmes d'eau sont sûrs. Pour de plus amples informations, consulter la Directive du CDC concernant la Réouverture des bâtiments après un arrêt prolongé ou un fonctionnement réduit : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/building-water-system.html>
- Veiller au bon fonctionnement des systèmes de ventilation et augmenter autant que possible la circulation de l'air extérieur en ouvrant les fenêtres et les portes, en utilisant des ventilateurs, etc. Ne pas ouvrir les fenêtres et les portes lorsqu'elles représentent un risque pour la sécurité des personnes qui utilisent l'installation.

Préparer un plan d'intervention en cas d'exposition au COVID-19

- Préparer un plan d'intervention au cas où un membre du personnel, un bénévole ou un paroissien serait diagnostiqué atteint de COVID-19.
- Identifier un point de contact au sein de l'établissement qu'un membre du personnel ou un bénévole peut informer en cas de résultat positif au test COVID-19 et choisir de divulguer cette information.
- Dans le cas où un membre du personnel ou un bénévole choisit de signaler à l'établissement qu'il a contracté le COVID-19, celui-ci doit disposer d'un processus de notification permettant de communiquer les éléments suivants au personnel, aux bénévoles et à la congrégation. Les notifications doivent être faites en collaboration avec le DC Health.
 - Sensibilisation en matière de COVID-19, y compris les signes et les symptômes de COVID-19,

- Référence à la Directive pour les contacts d'une personne ayant le COVID-19, disponible à l'adresse suivante : <https://coronavirus.dc.gov>,
- Informations relatives aux possibilités de tests COVID-19 dans le district de Columbia, disponibles sur <https://coronavirus.dc.gov/testing> .
- Lorsqu'un membre du personnel ou un volontaire notifie à l'établissement sa séropositivité au COVID-19 **ET** que l'employé a eu de nombreux contacts avec des fidèles **OU** lorsqu'un fidèle notifie à l'établissement que son test est positif au COVID-19, l'établissement doit en informer DC Health en envoyant un e-mail à coronavirus@dc.gov en fournissant les informations suivantes :
 - « Consultation COVID-19 » dans l'objet de l'e-mail
 - Nom et numéro de téléphone direct du meilleur point de contact de l'établissement pour que DC Health puisse vous rappeler
 - Estimation du nombre de fidèles potentiellement exposés
 - Bref résumé de l'incident/situation
- Un enquêteur de DC Health assurera le suivi dans les 24 heures de toutes les demandes de renseignements soumises par e-mail de manière appropriée.

Les directives ci-dessus continueront à être mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie. Veuillez consulter <https://coronavirus.dc.gov/> régulièrement pour les dernières informations.